

(19)



Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets



(11)

EP 1 445 201 A1

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:
11.08.2004 Bulletin 2004/33

(51) Int Cl.7: B65D 5/42, B65D 25/20,
G09F 19/14

(21) Numéro de dépôt: 04290052.2

(22) Date de dépôt: 08.01.2004

(84) Etats contractants désignés:
AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR
HU IE IT LI LU MC NL PT RO SE SI SK TR
Etats d'extension désignés:
AL LT LV MK

(30) Priorité: 07.02.2003 FR 0301480

(71) Demandeur: L'OREAL
75008 Paris (FR)

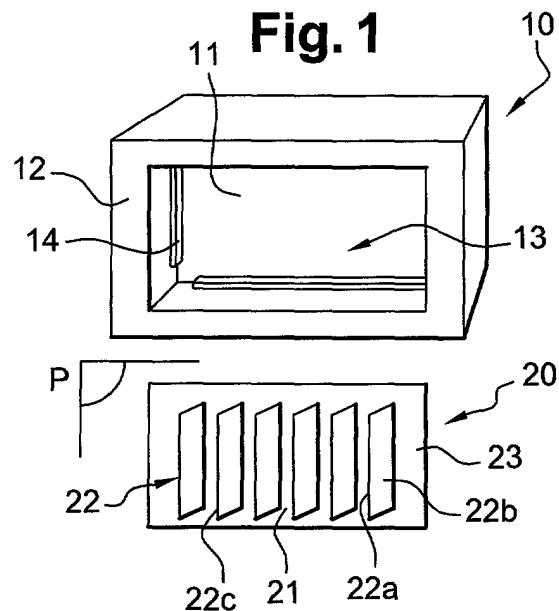
(72) Inventeur: Winckels, Mathilde
92110 Clichy (FR)

(74) Mandataire: Leray, Noelle
L'OREAL - D.I.P.I.
25-29 Quai Aulagnier
92600 Asnières (FR)

(54) Conditionnement pour un article permettant sa visualisation

(57) L'invention concerne un conditionnement (10 ; 110) délimitant un logement (11 ; 111) dans lequel est logé un article (30 ; 130) contenant un produit cosmétique, caractérisé en ce qu'il comporte au moins une portion (20 ; 120 ; 220) configurée pour, selon une première direction d'observation, permettre de visualiser au moins une partie de l'article (30 ; 130) et, selon une

deuxième direction d'observation distincte de la première, permettre de visualiser un premier motif décoratif (A), la portion comportant au moins un premier élément transparent (21 ; 122, 123b ; 222) permettant la visualisation de l'article et au moins un second élément (22a ; 123a ; 223a) recouvert du premier motif, les deux éléments s'étendant dans des plans différents.



EP 1 445 201 A1

Description

[0001] La présente invention concerne un conditionnement pour un article, tel qu'un article contenant un produit cosmétique, et notamment un étui ou un coffret.

[0002] Il existe déjà des conditionnements qui comportent des fenêtres de visualisation permettant de visualiser le produit disposé à l'intérieur du conditionnement. Toutefois, une telle fenêtre réduit la surface du conditionnement sur laquelle peut être imprimé un motif décoratif ou une inscription. Par ailleurs, si on utilise un conditionnement qui ne comporte pas de fenêtre de manière à exploiter toute la surface pour le décor, on ne peut pas visualiser l'article sans ouvrir le conditionnement.

[0003] Le document EP 0 403 134 décrit également un conditionnement qui comporte une fenêtre pour permettre de voir un article à l'intérieur du conditionnement. Toutefois, la fenêtre est constituée par un hologramme qui permet, en fonction de l'angle de visualisation, de voir une image portée par l'hologramme ou l'article présent dans le conditionnement. Toutefois, les hologrammes nécessitent certaines conditions d'éclairage pour que l'on puisse correctement visualiser l'image qu'ils portent. En outre, les hologrammes étant généralement colorés, l'article présent à l'intérieur du conditionnement ne pourra être visualisé qu'au travers de la fenêtre colorée de sorte que l'on ne peut visualiser l'esthétique réelle de l'article.

[0004] Le brevet US 6,023,866 décrit d'autre part un jeu sous forme de carte formée par un support sur lequel sont apposés des bandes portant des portions d'image de manière à former plusieurs images, la carte n'étant pas configurée pour conditionner un article.

[0005] Aussi, est-ce un des objets de l'invention que de réaliser un conditionnement pour un article qui permet à l'acheteur de visualiser l'article tout en permettant d'obtenir une surface recevant un motif décoratif relativement importante.

[0006] C'est en particulier un objet de l'invention que de réaliser un conditionnement avec un nouvel effet décoratif.

[0007] Selon l'invention, ces objets peuvent être atteints en réalisant un conditionnement délimitant un logement dans lequel est logé un article contenant un produit cosmétique, qui comporte au moins une portion configurée pour, selon une première direction d'observation, permettre de visualiser au moins une partie de l'article et, selon une deuxième direction d'observation distincte de la première, permettre de visualiser un premier motif décoratif, la portion comportant au moins un premier élément transparent permettant la visualisation de l'article et au moins un second élément recouvert du premier motif, les deux éléments s'étendant dans des plans différents. La portion peut en outre être configurée pour, selon une troisième direction d'observation distincte de la première et de la deuxième, permettre de visualiser un second motif décoratif identique ou diffé-

rent du premier.

[0008] Ainsi, un tel conditionnement permet d'observer l'article qu'il contient depuis l'extérieur sans qu'il soit nécessaire d'ouvrir le conditionnement, tout en offrant une surface extérieure à décorer relativement importante.

[0009] En outre, un même conditionnement offre plusieurs visuels différents selon la position avec laquelle on l'observe. Ainsi, au fur et à mesure que l'on se déplace par rapport au conditionnement, on peut apercevoir des décors différents et/ou l'article, et cela de façon séparée, ou encore apercevoir simultanément en partie le décor et en partie l'article. On peut ainsi animer des points de vente et notamment les vitrines de magasins à moindre coût.

[0010] Le second élément du conditionnement peut être sous forme de bande, et en particulier peut comporter plusieurs bandes disposées de façon parallèle les unes aux autres.

[0011] Le premier élément transparent peut être réalisé en matériau transparent, ou encore par une ouverture. On peut ainsi visualiser l'esthétique réelle de l'article.

[0012] La portion de visualisation peut comporter un encart réalisé à partir d'une feuille pliée en une pluralité de bandes. Alternativement, la portion de visualisation peut comporter un encart réalisé par extrusion d'un matériau thermoplastique, ou par moulage à partir d'une seule pièce d'un matériau thermoplastique, notamment par injection ou thermoformage.

[0013] Le conditionnement peut être sous forme de boîtier ou d'étui. Il peut être utilisé pour conditionner un article contenant un produit cosmétique.

[0014] Selon un autre de ses aspects, l'invention a encore pour objet, indépendamment ou en combinaison avec ce qui précède, un conditionnement délimitant un logement apte à contenir un article, qui comporte au moins une portion configurée pour, selon une première direction d'observation, permettre de visualiser au moins une partie de l'article et, selon une deuxième direction d'observation distincte de la première, permettre de visualiser un premier motif décoratif, la portion comportant au moins un premier élément, réalisé en matériau transparent, permettant la visualisation de l'article et au moins un second élément recouvert du premier motif, les deux éléments s'étendant dans des plans différents.

[0015] L'invention consiste, mis à part les dispositions exposées ci-dessus, en un certain nombre d'autres dispositions qui seront explicitées ci-après, à propos d'exemples de réalisation non limitatifs, décrits en référence aux figures annexées, parmi lesquelles :

- la figure 1 représente une vue éclatée d'un emballage selon un premier mode de réalisation de l'invention ;
- les figures 1A à 1C illustrent des vues en perspective selon trois directions différentes de l'emballage

- selon le premier mode de réalisation ;
- les figures 2A à 2C représentent les différentes étapes d'un procédé de réalisation d'un encart disposé dans l'emballage illustré sur les figures 1, 1A à 1C ;
 - les figures 3A à 3C illustrent des vues en perspective selon trois directions différentes d'un emballage selon un second mode de réalisation ;
 - les figures 4A à 4C représentent les différentes étapes d'un procédé de réalisation d'un encart disposé dans l'emballage illustré sur les figures 3A à 3C ; et
 - la figure 5 représente une variante du second mode de réalisation.

[0016] Le conditionnement 10 représenté sur les figures 1, 1A à 1C, est sous forme d'un étui. Il délimite un logement 11 destiné à recevoir un flacon de parfum 30, par exemple. L'étui 10 est de forme parallélépipédique et est réalisé en matériau thermoplastique. Alternative-
ment, l'étui peut être réalisé en tout autre matériau, par exemple en carton, en bois, en métal, etc... Il comporte six faces dont une face 12 est traversée par une fenêtre 13, par exemple de forme rectangulaire. La fenêtre 13 peut alternativement être de forme carrée, circulaire, ovale ou toute autre forme. Un encart 20 est fixé dans la fenêtre 13.

[0017] L'encart 20 comporte une feuille 21 transparente s'étendant dans un plan P. Plusieurs bandelettes 22 identiques, comportant chacune deux faces oppo-
sées 22a et 22b, s'étendent dans un plan perpendicu-
laire au plan P de la feuille 21, les bandelettes étant dis-
posées de façon parallèle entre elles. Une portion 23 de la feuille 21 entoure les bandelettes 22 de manière à former un cadre périphérique qui est destiné à être fixé sur la surface intérieure de la face 12 de l'étui, tout autour de la fenêtre 13, de préférence en retrait de celle-
ci de manière à ce que les bandelettes ne débordent pas la face 12. Elle est par exemple collée sur la surface intérieure d'un décrochement 14 entourant la fenêtre. La feuille 21 et les bandelettes 22 sont formées à partir d'une seule pièce par exemple par extrusion d'un maté-
riaux thermoplastique.

[0018] On peut prévoir de disposer un film protecteur, non représenté, pour protéger les bandelettes de l'ex-
terior. Le film peut par exemple être fixé à l'opposé de la feuille 21 par rapport aux bandelettes, sur la surface extérieure de la face 12.

[0019] Un premier motif décoratif A, par exemple des arbres, est dessiné sur une première face 22a des bandelettes, l'ensemble du motif étant réparti sur l'ensem-
ble des faces 22a. Bien entendu, le motif peut également être constitué par une inscription relative à l'article. Un second motif décoratif B, par exemple une forme géométrique sensiblement ovale, est dessiné sur la seconde face 22b des bandelettes, opposée à la première, et réparti sur l'ensemble des faces 22b.

[0020] Lorsque l'on regarde l'étui selon une direction perpendiculaire au plan P de la feuille 21, on voit le fla-
con de parfum 30 au travers de la feuille 21 qui est trans-

parente, ainsi que la tranche 22c des bandelettes 22 (voir figure 1B). Lorsque l'on regarde l'étui dans une direction formant un angle de 45° par rapport à la feuille 21, depuis la gauche, on voit le premier motif A, à savoir les arbres, qui est représenté sur les faces 22a des bandelettes, sans voir le flacon (voir figure 1A). Lorsque l'on regarde dans une direction formant un angle de 45° par rapport à la feuille 21, depuis la droite, on peut voir le second motif B, à savoir la forme géométrique ovale, qui est représenté sur les faces 22b des bandelettes. Entre ces positions de visualisation on peut, selon des directions intermédiaires, voir en partie le flacon de parfum et en partie un des motifs A ou B.

[0021] Pour réaliser l'encart 20, on extrude un maté-
riaux thermoplastique tel que par exemple du polypropylène, du polyéthylène ou du polyéthylène téréphthalate, de manière à réaliser la feuille 21 et les bandelettes 22 arrangées de façon perpendiculaire à la feuille comme on le voit à la figure 2A. On passe ensuite un rouleau d'impression sur l'encart 20 en le déplaçant de façon perpendiculaire aux bandelettes 22, comme on l'a représenté à la figure 2B. On imprime ainsi le premier motif décoratif A sur les faces 22a. On passe ensuite un rouleau d'impression dans l'autre sens de manière à imprimer le second motif décoratif B sur les secondes faces 22b opposées aux premières (voir figure 2C). Lors du passage du rouleau, les bandelettes 22 s'aplatissent de sorte qu'elles protègent de toute impression la feuille 21 de l'encart qui reste transparente.

[0022] L'encart ainsi obtenu est inséré dans l'étui qui a été obtenu de façon classique. L'encart 20 est par exemple collé sur toute sa périphérie 23 sur la surface intérieure de la face 12 entourant la fenêtre, en particu-
lier sur la surface intérieure du décrochement 14.

[0023] Selon une variante non représentée, la paroi dans laquelle est formée la fenêtre peut être incurvée. Il s'agit par exemple d'un conditionnement de forme cylindrique. Les bandelettes ne sont alors plus disposées de façon parallèle entre elles, et sont disposées chacune de façon perpendiculaire à la paroi incurvée. Selon ce mode de réalisation, chaque motif apparaît de façon progressive lorsque l'on se déplace selon cette courbe.

[0024] Le conditionnement 110 représenté sur les figures 3A à 3C est sous forme d'un étui identique à celui qui vient d'être décrit mais comporte un encart 120 diffé-
rent de celui qui vient d'être décrit. Un flacon de parfum 130 est également logé à l'intérieur du conditionne-
ment.

[0025] L'encart 120 est formé par une feuille 121 pliée de manière à former des premières bandes 122, disposées dans un même plan, séparées par des crêtes 123 formées par des secondes et troisièmes bandes 123a et 123b. Pour réaliser l'encart, on part d'une feuille 121 initialement transparente sur laquelle on imprime un motif décoratif A, par exemple un rectangle (figure 4A). Le motif A est réparti sur les secondes bandes 123a alors que le reste de la feuille 121, à savoir les bandes 122 et 123b, reste transparent. Les secondes bandes

123a sont pliées de manière à former un angle de 45° par rapport au plan des bandes 122 et les troisièmes bandes 123b sont pliées de manière à former un angle de 90° par rapport au plan des bandes 122 (voir figure 4B). Un film support transparent 124 est collé sur les faces des premières bandes 122, à l'opposé des crêtes 123, de manière à maintenir l'ensemble de la feuille 121 ainsi pliée (voir figure 4C).

[0026] L'encart 120 ainsi obtenu est fixé dans l'étui 130 en collant par exemple la périphérie du film 124 sur la surface interne de la face 112, autour de la fenêtre 130, les crêtes 123 étant orientées vers l'intérieur de l'étui.

[0027] Alternativement, l'encart 120 peut être fixé de l'autre sens, à savoir en disposant les crêtes 123 vers l'extérieur de l'étui et le film 124 vers l'intérieur. L'encart peut alors être collé sur sa périphérie dans l'étui, sur un décrochement prévu autour de la fenêtre 113 de manière à ce que les crêtes ne débordent pas la fenêtre. On peut alors prévoir un film protecteur protégeant l'encart de l'extérieur qui peut être fixé à l'opposé du film 124 et collé sur la surface extérieure de la face 112.

[0028] Selon ce mode de réalisation, lorsque l'on regarde l'étui selon une direction perpendiculaire au plan des bandes 122, on visualise en partie le premier motif A sur les bandes 123a et en partie le flacon de parfum au travers des premières bandes 122 transparentes et du film 124 (figure 3B). Lorsque l'on regarde dans une direction formant un angle de 45° par rapport au plan des bandes 122, depuis la gauche, on voit le flacon de parfum 130 au travers des bandes 122 et 123b et du film 124 (figure 3A). Enfin, lorsque l'on regarde dans une direction formant un angle de 45° par rapport au plan des bandes 122, depuis la droite, on voit uniquement le motif, à savoir le rectangle qui est représenté sur les secondes bandes 123a, sans voir le flacon de parfum.

[0029] Selon une variante de ce deuxième mode de réalisation représentée à la figure 5, les trois bandes ont une largeur identique. Les premières bandes 222 sont transparentes alors qu'un premier motif A est imprimé sur les secondes bandes 223a et un second motif B est imprimé sur les troisièmes bandes 223b. Les secondes et troisièmes bandes sont cette fois collées entre elles et sont disposées de façon sensiblement perpendiculaire aux premières bandes 222 qui s'étendent dans un même plan. Un film support transparent 224 peut en outre être collé sur les faces des premières bandes 222 de manière à maintenir l'ensemble de la feuille ainsi pliée. On obtient ainsi le même visuel qu'avec l'encart décrit dans le premier mode de réalisation.

[0030] Selon un autre mode de réalisation non représenté, l'encart peut être formé par un cadre périphérique qui s'étend dans un plan et délimite une ouverture rectangulaire, et par des bandelettes rapportées. Les bandelettes sont disposées de façon parallèle entre elles et s'étendent chacune par exemple dans un plan perpendiculaire au plan du cadre. Les deux extrémités des bandelettes sont par exemple insérées dans des fentes pré-

vues dans le cadre de manière à être maintenues dans le cadre. Selon ce mode de réalisation, les bandelettes peuvent être imprimées sur l'une seulement ou sur leurs deux faces avant d'être insérées dans le cadre. Elles

5 peuvent par exemple être imprimées avant d'être découpées en bandelette, ou encore après avoir été découpées. Là encore, on obtient le même visuel qu'avec l'encart décrit dans le premier mode de réalisation, le flacon de parfum pouvant être visualisé lorsque l'on regarde l'étui selon une direction perpendiculaire au plan du cadre en regardant au travers de l'ouverture.

[0031] On peut bien entendu réaliser un coffret ou un étui comportant plusieurs fenêtres munies chacune d'un encart tel qu'il vient d'être décrit.

[0032] Dans la description détaillée qui précède, il a été fait référence à des modes de réalisation préférés de l'invention. Il est évident que des variantes peuvent y être apportées sans s'écarte de l'invention telle que revendiquée ci-après.

20

Revendications

1. Conditionnement (10 ; 110) délimitant un logement (11 ; 111) dans lequel est logé un article (30 ; 130) contenant un produit cosmétique, **caractérisé en ce qu'il comporte au moins une portion (20 ; 120 ; 220) configurée pour, selon une première direction d'observation, permettre de visualiser au moins une partie de l'article (30 ; 130) et, selon une deuxième direction d'observation distincte de la première, permettre de visualiser un premier motif décoratif (A), la portion comportant au moins un premier élément transparent (21 ; 122, 123b ; 222) permettant la visualisation de l'article et au moins un second élément (22a ; 123a ; 223a) recouvert du premier motif, les deux éléments s'étendant dans des plans différents.**
2. Conditionnement selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** la portion (20 ; 120 ; 220) est configurée pour, selon une troisième direction d'observation distincte de la première et de la deuxième, permettre de visualiser un second motif décoratif (B) identique ou différent du premier.
3. Conditionnement selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** le second élément est sous forme de bande.
4. Conditionnement selon la revendication précédente, **caractérisé en ce que** le second élément comporte plusieurs bandes disposées de façon parallèle les unes aux autres.
5. Conditionnement selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** le premier élément transparent est réalisé en maté-

riau transparent, ou par une ouverture.

- 6. Conditionnement selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** la portion de visualisation (120 ; 220) comporte un encart réalisé à partir d'une feuille pliée en une pluralité de bandes. 5
- 7. Conditionnement selon l'une quelconque des revendications 1 à 5, **caractérisé en ce que** la portion de visualisation (20) comporte un encart réalisé par extrusion d'un matériau thermoplastique, ou par moulage à partir d'une seule pièce d'un matériau thermoplastique, notamment par injection ou thermoformage. 10 15
- 8. Conditionnement selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé en ce qu'il** est sous forme de boîtier ou d'étui. 20
- 9. Utilisation d'un conditionnement selon l'une quelconque des revendications précédentes pour conditionner un article contenant un produit cosmétique. 25
- 10. Conditionnement (10 ; 110) délimitant un logement (11 ; 111) apte à contenir un article (30; 130), qui comporte au moins une portion (20 ; 120 ; 220) configurée pour, selon une première direction d'observation, permettre de visualiser au moins une partie de l'article et, selon une deuxième direction d'observation distincte de la première, permettre de visualiser un premier motif décoratif (A), la portion comportant au moins un premier élément (21 ;122, 123b ; 222), réalisé en matériau transparent, permettant la visualisation de l'article et au moins un second élément (22a ; 123a ; 223a) recouvert du premier motif, les deux éléments s'étendant dans des plans différents. 30 35 40

45

50

55

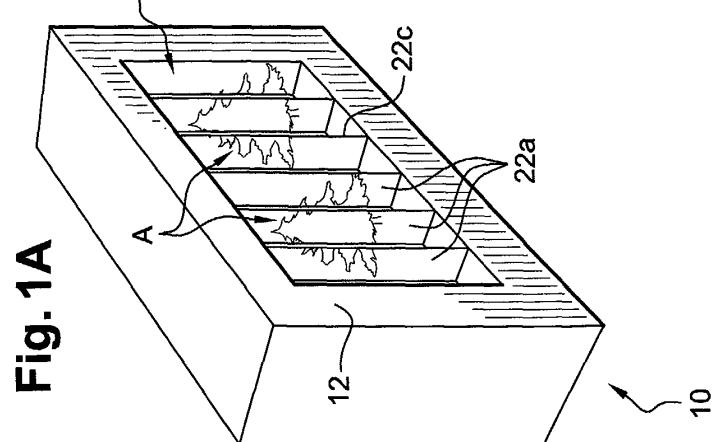
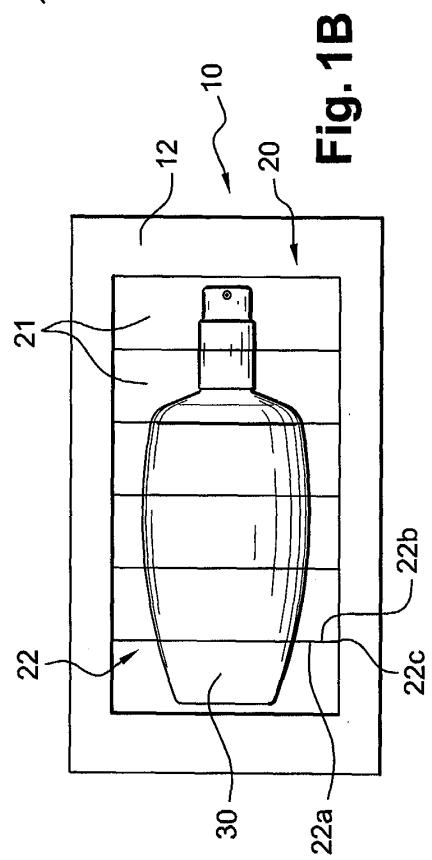
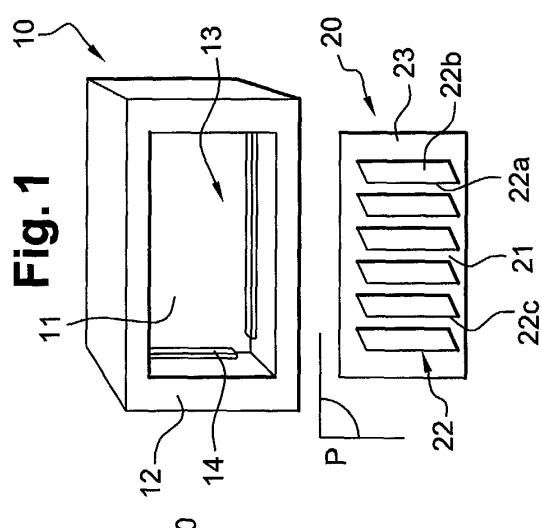
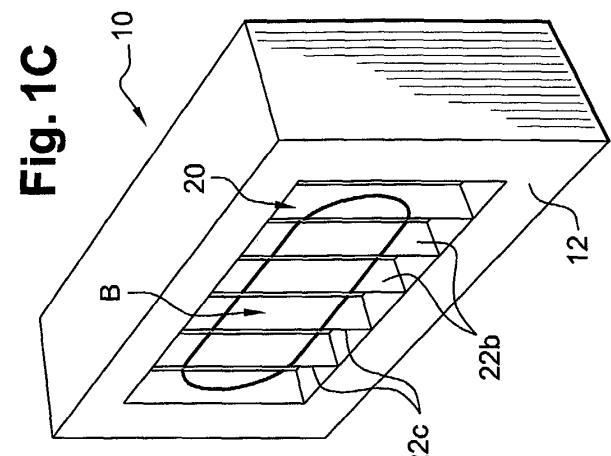


Fig. 2A

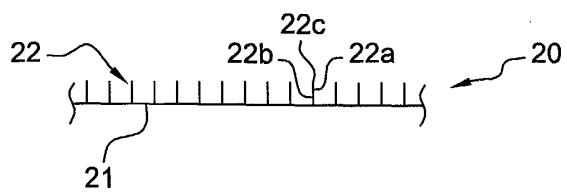


Fig. 2B

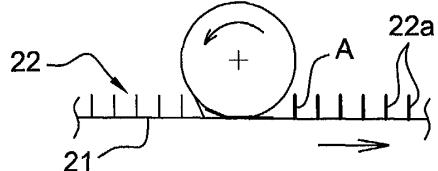


Fig. 2C

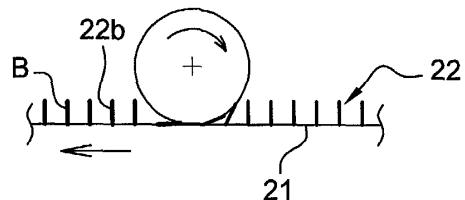


Fig. 4A

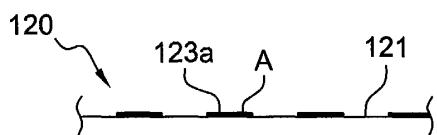


Fig. 4B

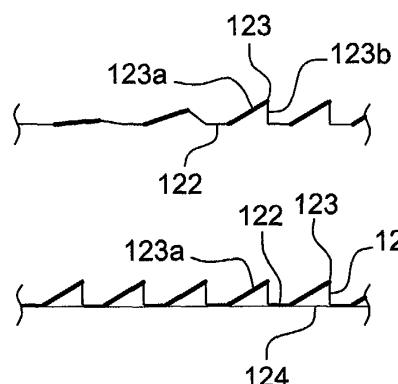


Fig. 4C

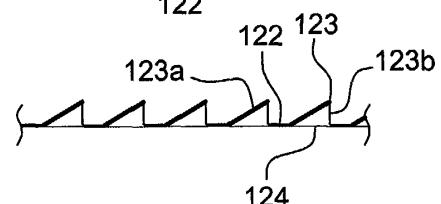


Fig. 5

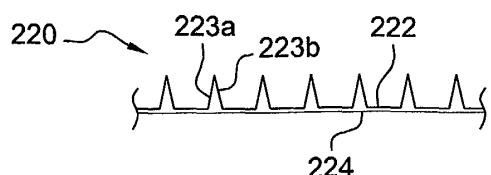


Fig. 3A

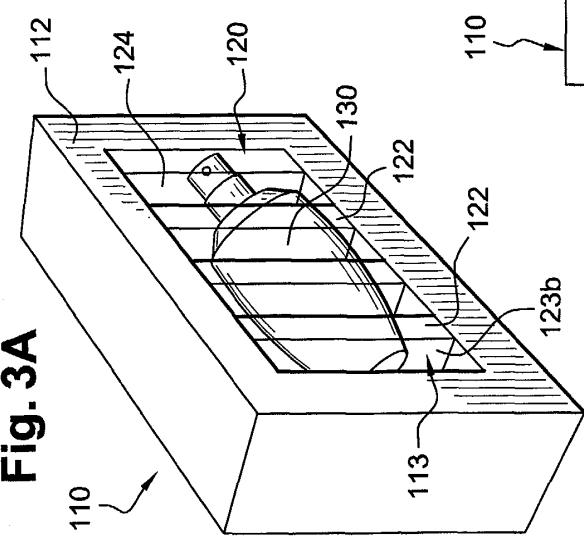


Fig. 3C

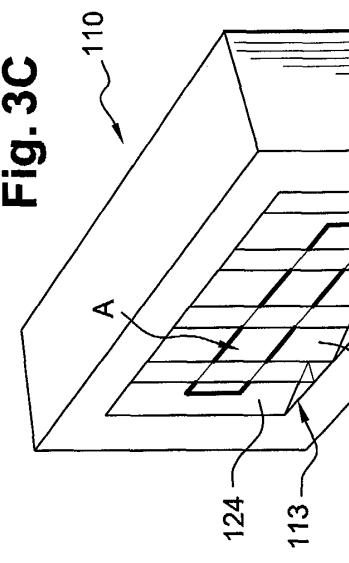
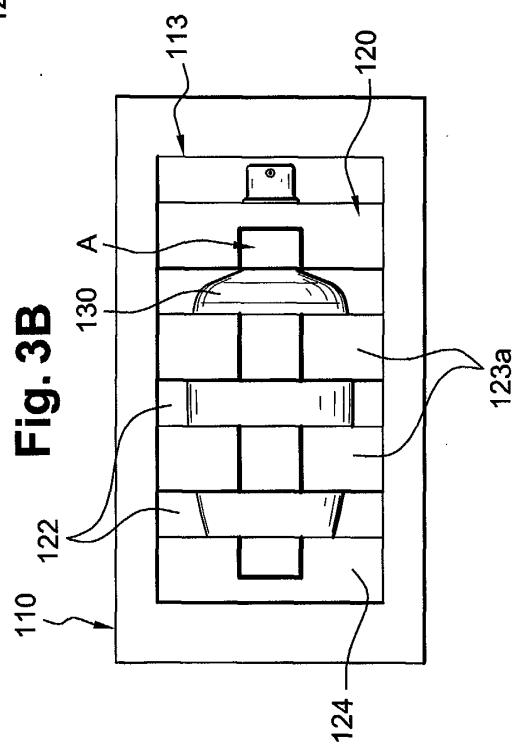


Fig. 3B





Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande
EP 04 29 0052

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS									
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.7)						
D, A	EP 0 403 134 A (ILFORD) 19 décembre 1990 (1990-12-19) * page 3, ligne 7 - ligne 39 * * page 5, ligne 45 - ligne 53; figures 1,2 *	1,10	B65D5/42 B65D25/20 G09F19/14						
D, A	US 6 023 866 A (POLSKY) 15 février 2000 (2000-02-15) * colonne 2, ligne 55 - colonne 4, ligne 67; figures 1-3 *	1,10							
A	FR 1 012 868 A (CAUSSE) 18 juillet 1952 (1952-07-18) * le document en entier *	1,10							
A	FR 553 380 A (MARSAUT) 23 mai 1923 (1923-05-23) * le document en entier *	1,10							
A	FR 1 372 613 A (ZOLLER) 18 septembre 1964 (1964-09-18) * le document en entier *	1,10	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.7)						
A	US 3 290 814 A (JELINEK) 13 décembre 1966 (1966-12-13) * le document en entier *	1,10	B65D G09F A45D						
<p>Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 33%;">Lieu de la recherche</td> <td style="width: 33%;">Date d'achèvement de la recherche</td> <td style="width: 33%;">Examinateur</td> </tr> <tr> <td>LA HAYE</td> <td>4 mai 2004</td> <td>Martens, L</td> </tr> </table>				Lieu de la recherche	Date d'achèvement de la recherche	Examinateur	LA HAYE	4 mai 2004	Martens, L
Lieu de la recherche	Date d'achèvement de la recherche	Examinateur							
LA HAYE	4 mai 2004	Martens, L							
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant							
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire									

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 04 29 0052

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.

Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

04-05-2004

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication		Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
EP 403134	A	19-12-1990	EP JP US	0403134 A2 3024588 A 5142384 A	19-12-1990 01-02-1991 25-08-1992
US 6023866	A	15-02-2000		AUCUN	
FR 1012868	A	18-07-1952		AUCUN	
FR 553380	A	23-05-1923		AUCUN	
FR 1372613	A	18-09-1964		AUCUN	
US 3290814	A	13-12-1966		AUCUN	

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82